

7

Sécuriser son compte

1. Je choisis un mot de passe
2. Je réponds à 3 questions qui m'aideront en cas d'oubli du mot de passe



8

Valider

1. Je valide et j'ai fini : le compte est créé !
2. Je reçois un justificatif par mail



9

Compte activé

1. J'ai maintenant un compte SIA qui me suivra tout au long de ma vie de détenteur d'arme
2. Je peux me connecter pour le consulter



10

Rester en règle

1. Je peux de nouveau acheter des armes
2. Je peux gérer mon râtelier numérique et effectuer des démarches en me connectant à mon compte SIA.



CONTACT



Point d'accueil numérique - Rennes (Préfecture)

- Préfecture 81 boulevard d'Armorique
35700 Rennes
- Du Lundi au Vendredi :
de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 16h00
- 02 21 86 24 79
- pref-35-sia@ille-et-vilaine.gouv.fr
- 81 boulevard d'Armorique
35026 Rennes Cedex 9
- <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>



www.interieur.gouv.fr/armes

SIA

Systeme d'Information sur les Armes



La création de compte est **OBLIGATOIRE** pour le **31 décembre 2024**

Ce qu'il faut savoir



Le guide complet est disponible sur le site internet : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Création de compte

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace Détenteurs ?

[Créer mon compte](#)

[Consulter le guide utilisateur](#)



LE SAVIEZ-VOUS ?



Le SIA, le nouveau Système d'Information sur les Armes permet une meilleure gestion des armes et des détenteurs d'armes en France.

Il vient en remplacement d'AGRIPPA, le précédent système utilisé uniquement par l'administration.

Lorsqu'un détenteur achète une arme, la déclaration est directement transmise à la préfecture et l'arme apparaît dans le râtelier numérique du détenteur, qui lui-même a accès au SIA grâce à son compte personnel.

Maintenant les détenteurs d'armes chasseurs doivent avoir créé leur compte dans le SIA pour **acheter ou vendre une arme**.

N'attendez pas, créez votre compte depuis chez vous à l'aide de ce guide !

AVANT DE COMMENCER



Je m'assure que j'ai une adresse mail.



Si ce n'est pas le cas je dois en créer une. **Indispensable** pour créer un compte dans le SIA. Je dois pouvoir consulter ma boîte mail car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé.



Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs :



- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Mon permis de chasser
- Mon justificatif de domicile (- 3 mois)

Je me munis de mon numéro SIA si j'en ai déjà un mais il n'est pas obligatoire pour créer mon compte.



Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !



Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis janvier 2021.



MAIS vous devez créer vous-même votre compte personnel dans le SIA.

La création d'un compte est obligatoire pour tout chasseur avant le 31 décembre 2024.

LA DÉMARCHÉ

1

Aller sur le site

<https://sia.interieur.gouv.fr>

2

Créer son compte

Je clique sur "Créer mon compte"

3

Choisir sa catégorie

plusieurs choix possibles



4

Respecter les étapes pour passer à l'étape suivante

1. Je remplis **tous** les champs
2. J'insère mes justificatifs scannés

5

Valider à l'aide du code

1. Je saisi le code qui est dans l'image
2. Je coche les cases avant de valider



Je déclare que les informations fournies sont exactes et que toutes fausses informations sont de nature à engager la responsabilité du signataire *
 Lire les conditions générales d'utilisation *

6

Activer son compte

Je clique sur le lien d'activation reçu sur ma boîte mail.

